

1. Complicité avec les tueurs (commandos et miliciens)

Au chapitre de la complicité avec les tueurs, la Mission parlementaire a en quelque sorte botté en touche : « La participation de la France à la formation et l'encadrement des milices reste une accusation que les responsables rwandais ont souvent porté contre la France », « une affirmation jamais sérieusement étayée à ce jour ». Autrement dit, la France aurait certes instruit l'armée qui a ensuite encadré le génocide, mais elle ne serait pour rien dans la mise en place, l'encadrement, les méthodes et finalement les crimes des milices.

1.1 Témoignage d'Immaculée Cattier

Un premier témoignage nous montrera, probablement, une réalité toute différente, et ce dès 1991, trois ans avant le génocide. Mme Immaculée Cattier a dû fuir le Rwanda après avoir été poursuivie et emprisonnée lors des massacres et de la vague d'arrestations qui ont eu lieu dans sa région, le Nord-Ouest du Rwanda, à la fin de l'année 1990 et au début de l'année 1991, au moment des premières attaques du FPR.

IMMACULÉE CATTIER

Je m'appelle Immaculée Cattier, Mpinganzima est mon nom de naissance, et je viens de la région de Gisenyi, qui est la région de l'ancien président Habyarimana, à l'ouest du Rwanda, juste au bord du lac Kivu. En 1990, j'ai été emprisonnée comme tous les autres Tutsi. À ma sortie, je n'avais plus nulle part où aller. Je suis allée me cacher chez des frères canadiens, qui dirigeaient une école. Les rejoindre, déjà, a été très difficile. J'aurais pu mourir deux ou trois cents mètres avant d'atteindre l'endroit.

Les frères canadiens ont tenu à me protéger. Le directeur de l'école m'a proposé de me faire passer avec eux, en mettant mon nom sur un ordre de mission, à l'occasion d'un voyage qu'ils devaient faire à Kigali pour une réunion au ministère de l'Éducation. Avec un ordre de mission, j'évitais de devoir présenter aux barrages ma carte d'identité, qui portait la mention « Tutsi ». Il devait pourtant demander l'avis des autres participants. C'était un bus scolaire, qui transportait des gens du séminaire, du lycée, des jeunes qui voulaient être prêtres, des frères. Tous ont été d'accord. Sauf deux Français, qui pensaient qu'il était risqué pour eux de me prendre avec eux, parce que je sortais de prison et que le bourgmestre me cherchait. Ils ont préféré voyager dans une voiture à part. Nous avons passé toutes les barrières sans problème, jusqu'à la sortie de Ruhengeri. Il y avait une grande barrière et beaucoup de gens. C'était la période où le FPR avait ouvert la prison et libéré les prisonniers politiques. Le commandant de place était en prison, accusé d'avoir collaboré avec le FPR. Les militaires du barrage étaient donc des militaires de Kigali, des gens du Président, accompagnés de Français.

Il y avait là une queue de véhicules qui attendait un contrôle. La tension était à vous couper le souffle. De loin j'ai aperçu les autos blindées prêtes à attaquer. Avec comme chauffeurs des militaires blancs. Mes amis canadiens ont chuchoté : « les Français »... Nous avons vu les militaires qui contrôlaient, les miliciens qui tenaient les barrières en agitant les machettes dans tous les sens. Mon vieux protecteur m'a regardé dans le rétroviseur d'un œil qui me rappelait que je devais garder le calme et le sang froid comme le jour où je suis arrivée chez eux sous une pluie de lances et de bambous bien aiguisés.

Les prières ne venaient plus en moi, je me croyais déjà morte. On avançait d'un ou deux mètres après le départ d'une voiture. Je me suis rendue compte que parmi les militaires il y avait des Français qui demandaient aussi les cartes d'identités des Rwandais où figurait la mention « hutu », « tutsi », ou « twa ». Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens agacés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient dans une rigole au bord de la grande route asphaltée Ruhengeri-Kigali. Après le couvre-feu un camion-benne de la commune venait charger les cadavres et les mettre je ne sais où (probablement dans une des fosses communes que la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) a découvertes en janvier-février 1993 dans la commune Kigombe-Ruhengeri).

Malgré les consignes des frères de faire semblant de ne rien craindre, j'ai tout de même jeté un coup d'œil dans le rétroviseur de notre minibus Hiace pour voir ce qui se passait dans d'autres voitures et j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin que la nôtre. Après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite, devant ces voitures, à le frapper de leurs machettes et de toutes autres armes qu'ils avaient, comme des ntampongano (gourdins), pour le jeter après dans la rigole (tout cela vite fait pour s'attaquer aux suivants).

Quand j'ai vu cela, j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps qui gisaient sans bruit (ils meurent tous sans bruit). J'ai fermé mes yeux jusqu'à ce que notre moteur ait tourné longtemps sans s'arrêter et j'ai compris que nous avions eu l'autorisation de partir sans perte puisque j'étais la seule à être visée. Personne de notre voiture n'a commenté ce qui s'est passé, juste le frère directeur qui a demandé une petite prière dans nos cœurs pour ces gens qui se faisaient tuer.

GÉRAUD DE LA PRADELLE

C'était à quelle date ?